

Motion « note de service-Mouvement»

Les enseignants réunis par le SNUDI-FO 53 le 22 novembre 2018, ont pris connaissance de la note de service du ministre Blanquer, réduisant les droits des personnels à la mutation intra-départemental.

Les orientations de la note de service Blanquer sont en opposition avec les attentes et les besoins des PE dans le cadre des opérations du mouvement.

Ils demandent le maintien de l'AGS (ancienneté générale de service) comme élément principal du calcul du barème, le maintien de la seconde phase du mouvement et le respect du caractère non-obligatoire des vœux géographiques.

Ils demandent le retrait de cette note de service.

Adopté à l'unanimité par les 7 professeurs des écoles réunis à Saint Denis d'Anjou à l'initiative du SNUDI-FO 53.